



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement n° URB 300.20 visant à modifier le règlement de zonage n° URB 300.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, le Conseil a adopté le premier projet de règlement ci-après intitulé « **Premier projet de règlement n° URB 300.20 modifiant l'article 2 du chapitre 5 et l'article 32 du chapitre 11 et modifiant les grilles des usages et des normes des zones C-001, C-002, C-206, C-208, C-418, C-419, C-420, C-507, H-014, H-302, H-413, H-416, H-505, H-509, H-600, H-603, H-609, H-613, I801, I-802 et P-402 du règlement de zonage n° URB 300** ».
2. Le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le **24 octobre 2018, à 18 h 00** au Pavillon Wilson, sis au 4b de la rue Principale à Coteau-du-Lac.
3. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou la personne désignée par elle :
  - a. Expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption;
  - b. Identifiera les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
  - c. Expliquera que les personnes intéressées auront le droit de déposer à la Ville une demande afin qu'une ou plusieurs des dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;
  - d. Expliquera les modalités d'exercice de ce droit;
  - e. Entendra ensuite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet règlement no URB 300.20 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Une illustration des zones touchés par ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville.
5. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville sis au 342 chemin du Fleuve, à Coteau-du-Lac, aux heures d'ouverture normales de bureau.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 12<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

Louise Sista-Héroux, B.A.A.  
Directrice générale adjointe et greffière



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, Louise Sisle-Héroux, directrice générale adjointe et greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal « Saint-François », édition du 17 octobre 2018;
2. affiché au babillard et site internet de la Ville le 12 octobre 2018.

Louise Sisle-Héroux, B.A.A.

Directrice générale adjointe et greffière